

n°100 du 5 octobre 2012

**Sommaire chronologique**

Instruction n°2011-193 du 24 novembre 2011  
Procédure de radiation de la liste des demandeurs d'emploi (rectificatif) ..... 2

Décision AI n°2012-27 DS Agences du 1<sup>er</sup> octobre 2012  
Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Alsace au sein des agences..... 3

Décision Br n°2012-62 DS Agences du 1<sup>er</sup> octobre 2012  
Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne au sein des agences... 9

Décision Br n°2012-63 DS ASS du 1<sup>er</sup> octobre 2012  
Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne au sein des agences de services spécialisées ..... 20

**Instruction n°2011-193 du 24 novembre 2011**

**Procédure de radiation de la liste des demandeurs d'emploi  
(rectificatif)**

L'instruction n°2011-193 du 24 novembre 2011 relative à la procédure de radiation de la liste des demandeurs d'emploi publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi n°2011-123 du 29 décembre 2011, est rectifiée de la manière qui suit :

Au point 2.2.1. L'autorité compétente, au lieu de lire :

« Les décisions de radiation relèvent de la compétence du directeur général de Pôle emploi ou de la personne qu'il désigne en son sein. Le directeur général a délégué sa signature aux directeurs d'agence.

Les décisions de délégation de signature sont par nature personnelles : seul le directeur d'agence nommément désigné reçoit délégation de signature. La délégation cesse de produire effet avec le départ du directeur d'agence qui en était le titulaire. Une nouvelle délégation de signature doit être faite au profit de son remplaçant et elle doit être publiée. Le directeur d'agence ne peut la subdéléguer à aucun agent de son agence. »

il convient de lire :

« Les décisions de radiation relèvent de la compétence du directeur général de Pôle emploi ou de la personne qu'il désigne en son sein.

Les décisions de délégation de signature sont par nature personnelles : seul l'agent nommément désigné reçoit délégation de signature. La délégation cesse de produire effet avec le départ de l'agent qui en était le titulaire. Une nouvelle délégation de signature doit être faite au profit de son remplaçant et doit être publiée. Le directeur d'agence ou autre agent délégataires ne peuvent en aucun cas subdéléguer leur signature. »

**Décision AI n°2012-27 DS Agences du 1<sup>er</sup> octobre 2012**  
**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi**  
**Alsace au sein des agences**

Le directeur régional de Pôle emploi Alsace,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008, notamment l'article 124 relatif au contrat de transition professionnelle,

Vu l'ordonnance n°2006-433 du 13 avril 2006 relative à l'expérimentation du contrat de transition professionnel et le décret d'application n°2006-440 du 14 avril 2006,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Décide :

**Article I – Placement et service des prestations**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Alsace, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- sans préjudice des dispositions des articles R. 5411-18, R. 5412-1 et R. 5412-8 du code du travail, procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre I<sup>er</sup> du livre IV de la cinquième partie du code du travail,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité, ainsi que les seuls bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi concernant les évaluations en milieu de travail (EMT) et évaluations en milieu de travail préalables au recrutement (EMTPR),
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article,
- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes et aides mentionnées à l'article L. 5312-1, 4°) du code du travail, ainsi qu'à toute autre allocation, prime ou aide versée par Pôle emploi, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception :
  - des décisions portant sur l'ouverture du droit à allocations des salariés expatriés ou relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS),
  - des allocations-équivalent retraite complémentaire (AERc) dues aux anciens salariés du secteur public, des allocations transitoires de solidarité de complément (ATS-C) dues aux anciens salariés du secteur public,
  - et des allocations versées au titre de la cessation d'activité anticipée des marins pêcheurs et du commerce
  - des décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture :

- à titre résiduel de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- à titre résiduel du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides versées à ce titre lorsqu'elles ont été indûment versées,
- du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,

## **Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes**

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Alsace, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

## **Article III – Conventions locales de partenariat**

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Alsace, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2°) les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

## **Article IV – Délégués permanents**

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles I, II et III à titre permanent :

- madame Florence Maier, pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Gilles Hubsch, pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- monsieur Hubert Heitz, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Jean-Luc Kientz, pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Collela, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- monsieur Christian Herter, pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Joseph Mattern, pôle emploi Haguenau,
- madame Sylvie Clauss, pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Rodolphe Rhit pôle emploi Saverne,
- madame Roxane Pierrel, pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Denis Albisser, pôle emploi Wissembourg,
- monsieur Olivier Wehrle, pôle emploi Mulhouse Centre,
- monsieur François Picard, pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Nathalie Zito, pôle emploi Mulhouse Lavoisier,
- monsieur Pierre Clodi, pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Rudy Tichy, pôle emploi Altkirch,

- madame Valérie Bresteau, pôle emploi Colmar Europe,
- madame Céline Feldmann, pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Stéphanie Lemoine, pôle emploi Guebwiller,
- madame Muriel Ketterlin, pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur Frédéric Dunand, pôle emploi Thann.

#### **Article V – Délégués temporaires**

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article IV de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

- monsieur Eric Kaiser, pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Corinne Wiss, pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sylvie Witz, pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Rachida Baidane, pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Fabienne Guillaume, pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- monsieur Laurent Foltin, pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis
- madame Marie-Paule Zanardo, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Dominique Werlen, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Vincent Schaad, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Yvette Schmitt, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Frédéric Dieuaide, pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Olivier Arnaz, pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Elisabeth Métivier, pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Patrick Landreau, pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Penas, pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Anne Weber, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- madame Frédérique Mangold, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- monsieur Eric Chautant, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- madame Pascale D'hau, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- madame Marie-Louise Schoch, pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sandrine Noir, pôle emploi Lingolsheim,
- madame Christine Luttenbacher, pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, pôle emploi Haguenau,
- madame Hélène Pascal, pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Pascale Muller, pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Marie-Louise Hartmann-Weiss, pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Sylvie Heydt, pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Claire Volkmar, pôle emploi Saverne,
- madame Magalie Caput, pôle emploi Saverne,
- monsieur Mickaël Jeva, pôle emploi Saverne,
- monsieur Gilles Allard, pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Virginie Jorelle, pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur David Rivière, pôle emploi Wissembourg,
- madame Claudia Voegelisen, pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, pôle emploi Mulhouse Centre,
- madame Carine Hugot, pôle emploi Mulhouse Centre,
- madame Valérie Bruckert, pôle emploi Mulhouse Centre,
- madame Agnès Jully, pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Régine Bourez, pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Nathalie Papi, pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Ingrid Verdin, pôle emploi Mulhouse Lavoisier,
- madame Lamia Idir, pôle emploi Mulhouse Lavoisier,

- monsieur Thierry Martin, pôle emploi Mulhouse Lavoisier,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, pôle emploi Mulhouse Lavoisier,
- madame Aude Cormaho, pôle emploi Mulhouse Lavoisier,
- madame Marie-Christine Waltersberger, pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Christian Rateau, pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Zohra Douaidi, pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Aude Cormaho, pôle emploi Mulhouse Mer Rouge,
- monsieur Jean-Michel Rauch, pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur Marcel Sanlaville, pôle emploi Saint-Louis,
- madame Noëlle Wodey, pôle emploi Altkirch,
- madame Stéphanie Messara, pôle emploi Altkirch,
- monsieur François Rencker, pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, pôle emploi Colmar Europe,
- madame Véronique Humbert, pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Claire Leloup, pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Isabelle Moritz, pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Virginie Macchia, pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Fabienne Baguet, pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, pôle emploi Guebwiller,
- madame Céline Trunkwald, pôle emploi Thann,

#### **Article VI – Prestations indues : délais de remboursements**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Alsace et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations d'assurance chômage ou de solidarité indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, et pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois, à l'exclusion des demandes de délais de remboursement des prestations CSP, CRP ou CTP indûment versées :

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Florence Maier, pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- monsieur Gilles Hubsch, pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- monsieur Hubert Heitz, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Jean-Luc Kientz, pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Valérie Collela, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- monsieur Christian Herter, pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Joseph Mattern, pôle emploi Haguenau,
- madame Sylvie Clauss, pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- monsieur Rodolphe Rhit pôle emploi Saverne,
- madame Roxane Pierrel, pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur Denis Albisser, pôle emploi Wissembourg,
- monsieur Olivier Wehrle, pôle emploi Mulhouse Centre,
- monsieur François Picard, pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Nathalie Zito, pôle emploi Mulhouse Lavoisier,
- monsieur Pierre Clodi, pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Rudy Tichy, pôle emploi Altkirch,
- madame Stéphanie Messara, pôle emploi Altkirch,
- madame Valérie Bresteau, pôle emploi Colmar Europe,
- madame Céline Feldmann, pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Stéphanie Lemoine, pôle emploi Guebwiller,
- madame Muriel Ketterlin, pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur Frédéric Dunand, pôle emploi Thann.
- monsieur Eric Kaiser, pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Corinne Wiss, pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Sylvie Witz, pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,
- madame Rachida Baidane, pôle emploi Schiltigheim, site Général de Gaulle et site Rives de l'Aar,

- madame Fabienne Guillaume, pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- monsieur Laurent Foltin, pôle emploi Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Béatrice Simon, pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Annick Omeyer-Vonesch, pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Marie-Paule Zanardo, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Dominique Werlen, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Vincent Schaad, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- madame Yvette Schmitt, pôle emploi Strasbourg, site Esplanade,
- monsieur Frédéric Dieuaide, pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Olivier Arnaz, pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Elisabeth Métivier, pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Patrick Landreau, pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Isabelle Penas, pôle emploi Strasbourg, site Meinau
- madame Anne Weber, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- madame Frédérique Mangold, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- monsieur Eric Chautant, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- madame Pascale D'hau, pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- madame Marie-Louise Schoch, pôle emploi Lingolsheim,
- madame Sandrine Noir, pôle emploi Lingolsheim,
- madame Christine Luttenbacher, pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nadine Grégoire, pôle emploi Haguenau,
- madame Hélène Pascal, pôle emploi Haguenau,
- madame Christelle Ostrowski, pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, pôle emploi Haguenau,
- madame Gaby Lien, pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Pascale Muller, pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Marie-Louise Hartmann-Weiss, pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Sylvie Heydt, pôle emploi Molsheim et point relais de Schirmeck,
- madame Claire Volkmar, pôle emploi Saverne,
- madame Magalie Caput, pôle emploi Saverne,
- monsieur Mickaël Jeva, pôle emploi Saverne,
- monsieur Gilles Allard, pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Valérie Schweitzer, pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Florine Gringer, pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- madame Virginie Jorelle, pôle emploi Sélestat et point relais de Sainte Marie 68,
- monsieur David Rivière, pôle emploi Wissembourg,
- madame Claudia Vogeleisen, pôle emploi Wissembourg,
- monsieur David Dubois, pôle emploi Mulhouse Centre,
- madame Carine Hugot, pôle emploi Mulhouse Centre,
- madame Valérie Bruckert, pôle emploi Mulhouse Centre,
- madame Agnès Jully, pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Régine Bourez, pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Nathalie Papi, pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Ingrid Verdin, pôle emploi Mulhouse Lavoisier,
- madame Lamia Idir, pôle emploi Mulhouse Lavoisier,
- monsieur Thierry Martin, pôle emploi Mulhouse Lavoisier,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, pôle emploi Mulhouse Lavoisier,
- madame Aude Cormaho, pôle emploi Mulhouse Lavoisier,
- madame Marie-Christine Waltersberger, pôle emploi Mulhouse Nord,
- monsieur Christian Rateau, pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Zohra Douaidi, pôle emploi Mulhouse Nord,
- madame Aude Cormaho, pôle emploi Mulhouse Mer Rouge,
- monsieur Jean-Michel Rauch, pôle emploi Saint-Louis,
- monsieur Marcel Sanlaville, pôle emploi Saint-Louis,
- madame Noëlle Wodey, pôle emploi Altkirch,
- monsieur François Rencker, pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Paule Jordy, pôle emploi Colmar Europe,
- madame Véronique Humbert, pôle emploi Colmar Europe,
- madame Marie-Claire Leloup, pôle emploi Colmar Lacarre,

- madame Isabelle Moritz, pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Virginie Macchia, pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Séverine Kozlow, pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Fabienne Baguet, pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, pôle emploi Guebwiller,
- madame Céline Trunkwald, pôle emploi Thann,

**Article VII – Abrogation**

La décision AI n°2012-24 DS Agences du 4 septembre 2012 est abrogée.

**Article VIII – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Pierre-Yves Leclercq,  
directeur régional  
de Pôle emploi Alsace



**Décision Br n°2012-62 DS Agences du 1er octobre 2012**

**Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne au sein des agences**

La directrice régionale de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Décide :

**Article I – Placement et service des prestations**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- sans préjudice des dispositions des articles R. 5411-18, R. 5412-1 et R. 5412-8 du code du travail, procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, la tenir à jour et assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail,

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,

- signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,

- prendre les décisions relatives aux évaluations en milieu de travail (EMT) et évaluations en milieu de travail préalables au recrutement (EMTPR),

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes et aides mentionnées à l'article L. 5312-1, 4°) du code du travail, ainsi qu'à toute autre allocation, prime ou aide versée par Pôle emploi, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions portant sur l'ouverture du droit à allocations des salariés expatriés ou relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations équivalent retraite complémentaire (AERc) dues aux anciens salariés du secteur public, des allocations transitoires de solidarité de complément (ATS-C) dues aux anciens salariés du secteur public et des allocations versées au titre de la cessation d'activité anticipée des marins pêcheurs et du commerce,

- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

**Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes**

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,

- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,

- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

### **Article III – Conventions locales de partenariat**

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,
- 2°) les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

### **Article IV – Délégués permanents**

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles I, II et III, à titre permanent :

- monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de Dinan
- madame Valérie Georges, directrice du pôle emploi de Guingamp
- madame Claudine Reboux, directrice du pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Marc Menier, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion
- madame Louissette Requentel, directrice du pôle emploi de Loudéac
- monsieur Patrick Adelaïde, directeur du pôle emploi de St Brieuc Croix
- madame Anne Verdier, directrice du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Ville
  
- monsieur Philippe Blouin, directeur du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice du pôle emploi de Brest - Landerneau
- madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Brest Marine
- madame Sandrine-Gwénaëlle Le Goff, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Marine
- madame Nathalie Ayissi-Jezéquel, directrice du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Gwenaël Pichon, directeur du pôle emploi de Douarnenez
- madame Haude Pellen, directrice du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Yannick Campion, directeur du pôle emploi de Pont l'Abbé
- monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Quimper Centre
- madame Nicole Cadiou, directrice par intérim du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Elisabeth Le Barzic, directrice du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Christelle Le Loër, directrice du pôle emploi de Quimperlé
  
- madame Danielle Keraudy, directrice du pôle emploi de Combourg
- monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
- monsieur Francis Sénéchal, directeur du pôle emploi de Redon
- monsieur Daniel Mahé, directeur adjoint du pôle emploi de Redon
- madame Sandra Courois, directrice du pôle emploi de Rennes Atalante
- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Isabelle Garnier, directrice du pôle emploi de Rennes Est
- madame Dominique Bohéas, directrice du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Corinne Lacombe, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- monsieur Thierry Huchet, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Martine Lucas, directrice du pôle emploi de St Malo
- monsieur Philippe Pothier, directeur adjoint du pôle emploi de St Malo

- monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Vitré
- monsieur Daniel Lefeuvre, directeur adjoint du pôle emploi de Vitré
  
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi d'Auray
- madame Christine Penhouët, directrice du pôle emploi de Lanester Centre
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint du pôle emploi de Lanester
- monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi de Lanester Expo
- madame Isabelle Gendron, directrice du pôle emploi de Lorient Dumont
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Mireille Martin, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Frédérique Le Pallec, directrice du pôle emploi de Ploërmel
- madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Pontivy
- madame Monique Guerre, directrice du pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Chevalier Costard, directrice adjointe du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Laurent Raimbault, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Philippe Gallo, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Ouest

#### **Article V – Délégués temporaires**

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article IV de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Aux articles I, II et III :

- madame Laure Macé, adjointe au directeur du pôle emploi de Dinan
- madame Servane Pioger, adjointe à la directrice du pôle emploi de Guingamp
- madame Anne-Sophie Lamandé, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Croix
- monsieur Arnaud Fichou, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Patricia Miran, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Ville
  
- madame Nadine Maille, adjointe au directeur et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Patrick Cras, adjoint au directeur du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Rachel Ansquer, adjoint à la directrice et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest – Landerneau
- monsieur Didier Le Jehan, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Briza, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yves Christophe Jégo, adjoint au directeur et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pont Labbé
- madame Gaëlle Senant, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Ty Douar
  
- monsieur Christophe Boyard, adjoint à la directrice et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Combourg
- madame Gwénola Commeureuc, adjointe au directeur et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Sandrine Paulet, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Sandra Lelièvre-Rouxel, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Luc Clochefert, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Ouest
  
- madame Sophie Perrot, adjointe à la directrice et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine

- monsieur Sébastien Rio, adjoint à la directrice et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Ploërmel
- monsieur François Le Méec, adjoint à la directrice du pôle emploi de Pontivy

Aux articles I et II :

- madame Gaëlle Pansard, responsable appui production du pôle emploi de Dinan
- madame Pascale Roulle, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- madame Christine Norgeot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- monsieur Emmanuel Mollet, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Dinan
- madame Marie-Christine Chevalier-Lanoë, responsable appui production du pôle emploi de Guingamp
- monsieur David Paris, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Olivier Guillou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Serge Adam, responsable appui production du pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- madame Françoise Lebossé, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Lannion
- madame Véronique Guillaumin responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- monsieur Mickaël Keravis, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- madame Valéry Thimoléon, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Loudéac
- madame Nathalie Cupif, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Croix
- madame Cécilia Le Bolloc'h, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Croix
- monsieur François-Pierre Le Louarn, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Croix,
- monsieur Jean-François Buczkowicz, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Myriam Daniel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sandrine Tiercelin, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ville
- madame Herveline Chapalain, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ville
  
- monsieur Fabrice Loquai, responsable appui production du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Dominique Corlaix, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvenec, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Jacqueline Radenac, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Monique Madec, responsable appui production du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Kergaradec
- monsieur Yann Le Guellec, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Kergaradec
- monsieur Benoit Roudaut, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Marina Le Gal, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest - Landerneau
- monsieur Olivier Chesneau, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Brest - Landerneau
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable appui production du pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Solenn Malard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Sébastien Vallet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Brest Marine
- madame Christelle Méhat, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Eddy Le Menn, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Patrick Le Brun, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Gilles Le Montagner, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- monsieur David Martin, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Concarneau
- madame Florence Caresmel, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Bruno Amirault, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Claude Lairon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Claude Sauvée, responsable appui production du pôle emploi de Morlaix

- madame Claude-Marie Telmon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Patrice Trublet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- madame Régine Boulanger, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Morlaix
- madame Mylène Buisson, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Martine Chancelet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Centre
- monsieur Arnaud Capp, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Centre
- monsieur Stéphane Le Rouzic, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Quimper Centre
- monsieur Christophe Le Gallic, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Quimper Sadate
- monsieur Hervé Le Duc, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Geneviève Le Meur, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Sabine Le Brun, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Caroline Hacik, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Yannick Malejac, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Corinne Perennou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Reynal Tanguy, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Quimperlé
  
- monsieur Mickaël Seeleuthner, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Combourg
- monsieur Pascal Saintpierre, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Combourg
- madame Sophie Regnard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Anita Bilheude, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Odette Le Lièvre, responsable appui production du pôle emploi de Redon
- madame Ghislaine Taforel-Michel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- madame Florence Chalois, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Atalante
- madame Béatrice Villenave, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Atalante
- monsieur Philippe-Jean Vrillac, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Atalante
- madame Brigitte Turgeon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Claudine Fricot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Jacky Frostin, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Nadine Dupont, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Chrystel Tacher, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Mora, responsable appui production du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Chrystelle Thébault, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Nathalie Rogge-Monneger, responsable équipe professionnelle du pôle emploi Rennes Gayeulles
- madame Véronique Ramé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Isabelle Le Borgne, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Nadine Debitte, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Daniel Toxé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Christelle Houizot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Cécile Guguen de Nadai, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Guy Sauton, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Muriel Gantier, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Evelyne Maumont, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Sylvain Ruellan, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de St Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de St Malo
- monsieur Philippe Guennec, responsable appui production du pôle emploi de St Malo
- madame Corinne Delacroix, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo
- madame Patricia Bourdet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo
- monsieur Gilles Morvan, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo

- madame Marie-Christine Breton, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- monsieur Guillaume Gallon, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Vitré
  
- madame Françoise Clémenceau, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Brigitte Dereat Simon, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi d'Auray
- madame Marie-Lise Barbe, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi d'Auray
- monsieur Mathieu Illiaquer, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester Centre
- madame Stéphanie Le Gal, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester Centre
- monsieur Fabrice Becquer, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- monsieur Eric Le Fé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Lanester
- madame Christine Jaffre, responsable appui production du pôle emploi de Lorient Dumont
- monsieur Jean-Louis Le Denmat, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Nathalie Le Gars, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Lorient Ville
  
- monsieur Vincent Georges, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Pontivy
- madame Sandrine Bernard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- monsieur Thierry Bodin, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Florence Le Voyer, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Annie Chesnel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Nicole Jégousse, responsable appui production du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Michel Desport, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Gaëlle Gasmi, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonig Tendron, référent règlementaire et applicatif du pôle emploi de Vannes Ouest

A l'article I – 3ème tiret :

- madame Anne Guitton, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Dinan
- madame Mireille Tardif, technicienne appui gestion du pôle emploi de Dinan
- madame Joëlle Le Grand, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Guingamp
- madame Marie-France Auffret, assistante technique du pôle emploi de Guingamp
- madame Catherine Cadiou- Dugay, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lannion
- monsieur Cyrille Tauzin, technicien appui gestion du pôle emploi de Lannion
- madame Micheline Chastang, technicienne appui gestion du pôle emploi de Loudéac
- madame Joëlle Castillo, technicienne appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Croix
- madame Françoise Le caoussin, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Croix
- monsieur Michaël Beuzit, technicien supérieur appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Croix
- monsieur David Merry, cadre adjoint appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Catherine Guyader, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de St Brieuc Ville
  
- madame Sophie Gouez-Benard, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Régine Lossec, technicienne appui gestion du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Laëtitia Jehenne, technicienne appui gestion du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Monique Tromeur, conseillère référente du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Gwénaëlle Cabon, technicienne appui gestion du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Anne-Claude Guiziou, conseillère du pôle emploi de Brest - Landerneau
- madame Renée Thomaïdis, technicienne expérimentée allocataire du pôle emploi de Brest Marine
- madame Martine Héligot, conseillère chargée projet emploi du pôle emploi de Carhaix

- madame Marie-Carmen Diaz, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Guillaume Bourdic, technicien appui gestion du pôle emploi de Concarneau
- madame Nadine Tournellec, technicienne appui gestion du pôle emploi de Douarnenez
- madame Isabelle Le Bihan, conseillère du pôle emploi de Douarnenez
- madame Catherine Klein, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Morlaix
- madame Brigitte Glehen, conseillère du pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Marie-Christine Buannic, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Quimper Centre
- madame Gwenola Laurent, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Quimper Centre
- madame Marie-Reine Vincendeau, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Nadia Sanceau, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Laurence Vieban, technicienne expérimentée allocataire du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Stéphanie Le Guillou de Penanros, conseillère emploi du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- monsieur Gérard Prud'homme, conseiller référent du pôle emploi de Quimperlé
  
- madame Aurélia Fras, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Combourg
- monsieur Stéphane Champion, conseiller référent du pôle emploi de Combourg
- madame Brigitte Lebreton, conseillère référente du pôle emploi de Fougères
- madame Roselyne Rigaud, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Redon
- madame Catherine Hallier, cadre adjoint appui gestion du pôle emploi de Rennes Atalante
- madame Jacqueline Courtel, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Isabelle Miot, technicienne expérimentée allocataire du pôle emploi de Rennes Est
- madame Fabienne Poulin, technicienne appui gestion du pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Kermoal, technicienne appui gestion du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Chrystelle Lebreton, conseillère du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Marie-Christine Bordais, conseillère du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Marie-Pierre Rouault, technicienne appui gestion du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Pascale Roule, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de St Malo
- monsieur Bruno Habert, conseiller référent du pôle emploi de St Malo
- madame Béatrice Arnaud, technicienne appui gestion du pôle emploi de St Malo
- madame Elisabeth Allot, technicienne appui gestion du pôle emploi de St Malo
- madame Agnès de Coster, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Vitré
- madame Athalie Dreux, conseillère référente du pôle emploi de Vitré
- monsieur Guillaume Gallon, conseiller référent du pôle emploi de Vitré
  
- madame Catherine Macé, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi d'Auray
- madame Jacqueline Nicol, conseillère chargée projet emploi du pôle emploi d'Auray
- madame Brigitte Naour, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lanester Centre
- madame Josiane Rivalain, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lanester Expo
- madame Nelly Le Moing, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Lorient Dumont
- madame Sophie Chapron, technicienne appui gestion du pôle emploi de Lorient Dumont
- madame Brigitte Morin, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Julie Lavolé, conseillère du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Laure Thomas, conseillère référente du pôle emploi de Ploërmel
- madame Laurence Fernandez, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Pontivy
- madame Anne Jaouen, technicienne supérieure appui gestion du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Sylvaine Boudinot, technicienne appui gestion du pôle emploi de Vannes Est

#### **Article VI – Prestations indues : délais de remboursement**

§ 1<sup>er</sup> Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à

l'article L. 5423-24 du code du travail ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 18 mois.

Bénéficiaires de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Cédric Ogier, directeur du pôle emploi de Dinan
- madame Laure Macé, adjointe au directeur du pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, responsable appui production du pôle emploi de Dinan
- madame Pascale Rouille, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- madame Christine Norgeot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Dinan
- madame Valérie Georges, directrice du pôle emploi de Guingamp
- madame Servane Pioger, adjointe à la directrice du pôle emploi de Guingamp
- madame Marie-Christine Chevalier-Lanoë, responsable appui production du pôle emploi de Guingamp
- monsieur David Paris, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- monsieur Olivier Guillou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Guingamp
- madame Claudine Reboux, directrice du pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Marc Menier, directeur adjoint du pôle emploi de Lannion
- monsieur Serge Adam, responsable appui production du pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- madame Véronique Guillaumin, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lannion
- madame Louissette Requentel, directrice du pôle emploi de Loudéac
- monsieur Mickaël Keravis, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Loudéac
- monsieur Patrick Adelaïde, directeur du pôle emploi de St Brieuc Croix
- madame Anne-Sophie Lamandé, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Croix
- madame Nathalie Cupif, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Croix
- monsieur François-Pierre Le Louarn, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Croix,
- madame Cécilia Le Bolloc'h, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Croix
- madame Anne Verdier, directrice du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Arnaud Fichou, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Jean-François Buczkowicz, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Myriam Daniel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Hervé Le Pottier, directeur du pôle emploi de St Brieuc Ville
- madame Patricia Miran, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de St Brieuc Ville
- madame Sandrine Tiercelin, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ville
- madame Hervaline Chapalain, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Brieuc Ville
  
- monsieur Philippe Blouin, directeur du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, adjointe au directeur et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Fabrice Loquai, responsable appui production du pôle emploi de Brest Iroise
- madame Dominique Corlaix, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Eric Nicolas, directeur du pôle emploi de Brest Kergaradec
- monsieur Patrick Cras, adjoint au directeur du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Jacqueline Radenac, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Monique Madec, responsable appui production du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Kergaradec
- monsieur Yann Le Guellec, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Kergaradec
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice du pôle emploi de Brest - Landerneau
- madame Rachel Anquer, adjointe à la directrice et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest - Landerneau
- madame Marina Le Gal, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest - Landerneau



- madame Anne Bruyaux, directrice du pôle emploi de Brest Marine
- madame Sandrine-Gwénaëlle Le Goff, directrice adjointe du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable appui production du pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Solenn Malard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Sébastien Vallet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Brest Marine
- madame Nathalie Ayissi-Jezéquel, directrice du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Didier Le Jehan, adjoint à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Carhaix
- madame Christelle Méhat, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Carhaix
- monsieur Vincent Rouziès, directeur du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Michel Briza, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Patrick Le Brun, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Gilles Le Montagner, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Concarneau
- monsieur Gwenaël Pichon, directeur du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yann Guillerm, adjoint au directeur du pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Bruno Amirault, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Claude Lairon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Douarnenez
- madame Haude Pellen, directrice du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable appui production du pôle emploi de Morlaix
- madame Claude-Marie Telmon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Patrice Trublet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- madame Ghilsaine Gourmelon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Morlaix
- monsieur Yannick Campion, directeur du pôle emploi de Pont l'Abbé
- monsieur Yves-Christophe Jego, adjoint au directeur et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pont l'Abbé
- monsieur Pascal Nesnard, directeur du pôle emploi de Quimper Centre
- madame Martine Chancelet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Centre
- monsieur Arnaud Capp, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Centre
- madame Nicole Cadiou, directrice par intérim du pôle emploi de Quimper Sadate
- monsieur Hervé Le Duc, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Geneviève Le Meur, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Sadate
- madame Elisabeth Le Barzic, directrice du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Gaëlle Senant, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Sabine Le Brun, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Caroline Hacik, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimper Ty Douar
- madame Christelle Le Loër, directrice du pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Reynal Tanguy, responsable appui production du pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Quimperlé
  
- madame Danielle Keraudy, directrice du pôle emploi de Combourg
- monsieur Christophe Boyard, adjoint à la directrice et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Combourg
- monsieur Mickaël Seeleuthner, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Combourg
- monsieur Jean-Marie Tricheux, directeur du pôle emploi de Fougères
- madame Gwénola Commeureuc, adjointe au directeur et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Sophie Regnard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- madame Anita Bilheude, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Fougères
- monsieur Francis Sénéchal, directeur du pôle emploi de Redon
- monsieur Daniel Mahé, directeur adjoint du pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, responsable appui production du pôle emploi de Redon
- madame Ghislaine Taforel-Michel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Redon
- madame Sandra Courois, directrice du pôle emploi de Rennes Atalante
- madame Florence Chalois, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Atalante
- madame Béatrice Villenave, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Atalante
- monsieur Stéphane de Grimaudet, directeur du pôle emploi de Rennes Centre

- madame Sandrine Paulet, adjointe au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Brigitte Turgeon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Claudine Fricot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Centre
- madame Isabelle Garnier, directrice du pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre-Rouxel, adjointe à la directrice et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Chrystel Tacher, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Est
- madame Dominique Bohéas, directrice du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Corinne Lacombe, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- monsieur Eric Mora, responsable appui production du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Chrystelle Thébault, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- madame Nathalie Rogge-Monneger, responsable équipe professionnelle du pôle emploi Rennes Gayeulles
- madame Véronique Ramé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Gayeulles
- monsieur Thierry Huchet, directeur du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Clochefert, adjoint au directeur et responsable appui production du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Nadine Debitte, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Daniel Toxé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Christelle Houizot, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Cécile Guguen de Nadai, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe du pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Guy Sauton, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Muriel Gantier, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Rennes Sud
- madame Martine Lucas, directrice du pôle emploi de St Malo
- monsieur Philippe Pothier, directeur adjoint du pôle emploi de St Malo
- monsieur Philippe Guennec, responsable appui production du pôle emploi de St Malo
- madame Corinne Delacroix, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo
- madame Patricia Bourdet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo
- monsieur Gilles Morvan, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de St Malo
- monsieur Anthony Jeuland, directeur du pôle emploi de Vitré
- monsieur Daniel Lefevre, directeur adjoint du pôle emploi de Vitré
- madame Marie-Christine Breton, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vitré
  
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur du pôle emploi d'Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable équipe professionnelle du pôle emploi d'Auray
- madame Christine Penhouët, directrice du pôle emploi de Lanester Centre
- monsieur Mathieu Illiaquer, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester Centre
- madame Stéphanie Le Gal, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester Centre
- monsieur Lionel Lorcy, directeur du pôle emploi de Lanester Expo
- monsieur Benoît Bellec, directeur adjoint du pôle emploi de Lanester
- monsieur Eric Le Fé, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lanester
- madame Isabelle Gendron, directrice du pôle emploi de Lorient Dumont
- madame Christine Jaffre, responsable appui production du pôle emploi de Lorient Dumont
- madame Mireille Martin, directrice du pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sophie Perrot, adjointe à la directrice et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Jean-Louis Le Denmat, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint du pôle emploi de Lorient Ville

- madame Nathalie Le Gars, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Le Pallec, directrice du pôle emploi de Ploërmel
- monsieur Sébastien Rio, adjoint à la directrice et responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Ploërmel
- madame Gaëlle Evain, directrice du pôle emploi de Pontivy
- monsieur François Le Méec, adjoint à la directrice du pôle emploi de Pontivy
- madame Sandrine Bernard, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Pontivy
- madame Monique Guerre, directrice du pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Chevalier Costard, directrice adjointe du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Florence Le Voyer, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- madame Annie Chesnel, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Laurent Raimbault, directeur du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Philippe Gallo, directeur adjoint du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Nicole Jégousse, responsable appui production du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Michel Desport, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Gaëlle Gasmi, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable équipe professionnelle du pôle emploi de Vannes Ouest

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite 6 mois.

#### **Article VII – Abrogation**

La décision Br n°2012-60 DS Agences du 7 septembre 2012 est abrogée.

#### **Article VIII – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 1er octobre 2012.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Bretagne

**Décision Br n°2012-63 DS ASS du 1<sup>er</sup> octobre 2012**

**Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne au sein des agences de services spécialisées**

La directrice régionale de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 1233-1 et suivants, L. 1233-65 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 19 juillet 2011 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Décide :

**Article I – Décisions relatives au placement, au service des prestations et au bénéfice du CSP (et, à titre résiduel, à la CRP et au CTP)**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- sans préjudice des dispositions des articles R. 5411-18, R. 5412-1 et R. 5412-8 du code du travail, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi des demandeurs d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail,

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,

- signer les bons de déplacement et autres bons d'aide à la mobilité, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,

- prendre les décisions relatives aux évaluations en milieu de travail (EMT) et évaluations en milieu de travail préalables au recrutement (EMTPR)

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes et aides mentionnées à l'article L. 5312-1, 4°) du code du travail, ainsi qu'à toute autre allocation, prime ou aide versée par Pôle emploi, et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été indûment versées, à l'exception des décisions portant sur l'ouverture du droit à allocations des salariés expatriés ou relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations équivalent retraite complémentaire (AERc) dues aux anciens salariés du secteur public, des allocations transitoires de solidarité de complément (ATS-C) dues aux anciens salariés du secteur public et des allocations versées au titre de la cessation d'activité anticipée des marins pêcheurs et du commerce,

- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,

- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,

- prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides versées à ce titre lorsqu'elles ont été indûment versées,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

### **Article II – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence**

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence spécialisée, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous son autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence spécialisée.

### **Article III – Conventions locales de partenariat**

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article IV de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1°) les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,
- 2°) les accords dont la direction de l'agence spécialisée a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

### **Article IV – Délégués permanents**

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles I, II et III, à titre permanent :

- monsieur Eric Mounier, directeur de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
- madame Anne Danycan, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
- madame Patricia Pierre, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35
- madame Catherine Degond, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56

### **Article V – Délégués temporaires**

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article IV de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées aux articles I et II :

- monsieur Daniel Benoist, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
- madame Elise Lamauve, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
- monsieur Gilles Lecuyer Morvan, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
- madame Olivia Coat, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29

- madame Florence Queguiner, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
- monsieur Richard Coindre, responsable équipe professionnelle (Equipe Orientation Spécialisée) de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
- madame Maëlle Boucher, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
- madame Sandrine Esteva, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35
- monsieur Jean Hugues Tonnerre, responsable équipe professionnelle (Equipe Orientation Spécialisée) de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35
  
- monsieur Loic Le Bihan, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35
  
- madame Géraldine Jaunin, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56
- madame Lysiane Le Romancer, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56
- madame Isabelle Bonis, responsable équipe professionnelle (Equipe Orientation Spécialisée) de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56
- monsieur Guillaume Jeannot, référent règlementaire et applicatif de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56

#### **Article VI – Prestations indûment versées : délais de remboursement**

**§ 1er** Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Eric Mounier, directeur de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
- monsieur Daniel Benoist, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
- madame Elise Lamauve, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 22
- madame Anne Danycan, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
- madame Olivia Coat, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
- madame Florence Queguiner, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
- monsieur Richard Coindre, responsable équipe professionnelle (Equipe Orientation Spécialisée) de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 29
- madame Patricia Pierre, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35
- madame Sandrine Esteva, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35
- monsieur Jean Hugues Tonnerre, responsable équipe professionnelle (Equipe Orientation Spécialisée) de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 35
- madame Catherine Degond, directrice de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56
- madame Géraldine Jaunin, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56
- madame Lysiane Le Romancer, responsable équipe professionnelle de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56
- madame Isabelle Bonis, responsable équipe professionnelle (Equipe Orientation Spécialisée) de l'agence spécialisée Pôle emploi du département 56

Pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 18 mois.
- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires, les accords conventionnels applicables et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement

des prestations CSP, CRP ou CTP indûment versées et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 18 mois.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée aux agents exerçant en agences spécialisées et ayant en charge le service des prestations d'assurance chômage, de solidarité et de CSP (et à titre résiduel de CRP ou CTP), pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Bretagne :

- 1°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite 6 mois.

- 2°) dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires, les accords conventionnels applicables et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations CSP, CRP ou CTP indûment versées et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

#### **Article VII – Abrogation**

La décision Br n°2012-61 DS ASS du 10 septembre 2012 est abrogée.

#### **Article VIII – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Nadine Crinier,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Bretagne